

ESAP BASKET



L'ESAP Basket poursuit sa saison !

En ce début d'année, les U13 ont brillamment lancé la seconde partie de la saison grâce à de magnifiques victoires en championnat, récompensant leur engagement, leur travail et nos couleurs.

Les U11 se sont également affirmées en décrochant une victoire lors d'un match amical, reflet des efforts fournis depuis le début de l'année.

Côté animations, l'ESAP Basket organisera son traditionnel « poulet basquaise » le 25 avril 2026, à la salle des fêtes de Plumieux. Une sortie sera également mise en place pour les licenciés du club.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous le 16 mai 2026 pour le tournoi organisé par le club. Venez nombreux soutenir nos équipes et partager un moment convivial autour du basket.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt près des terrains !

Informations diverses

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Bureau de vote et justificatif d'identité

Depuis la fusion des trois communes, trois bureaux de vote sont répartis selon les anciennes communes historiques. **Nouveauté** : tous les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter. A noter que le justificatif d'identité électronique « France Identité » n'est pas recevable pour le vote.

Procurations

Vous serez absent(e) le jour du scrutin ? Pensez à établir une procuration afin de permettre à une personne de confiance de voter à votre place. Nous vous recommandons d'anticiper vos démarches afin de garantir la prise en compte de votre demande dans les délais. Comment procéder ?

Effectuez votre demande en ligne sur le site : www.maprocuration.gouv.fr (vous devrez ensuite faire vérifier votre identité) ou rendez-vous directement auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie muni(e) d'une pièce d'identité.

Jeunes électeurs, on a besoin de vous !

Envie de vivre une expérience citoyenne concrète ? Participez à la journée des élections et engagez-vous au cœur de la démocratie !

Deux façons de s'impliquer :

- Tenir le bureau de vote en participant à un tour de garde la journée,
- Participer au dépouillement des votes dès 18h.

Le dimanche 15 mars 2026 et peut-être le dimanche 22 mars 2026

Bureau de vote de Plumieux, Le Cambout et Coëtlogon

Inscriptions / Infos en mairie au 02.96.25.55.11 ou par mail à mairie@plumieux.fr.

Le plus de la Plum'

Dans les années 1970 à la veille des festivités de Plumieux (toujours le 2ème week-end d'août), la joyeuse équipe d'animation musicale de l'époque décida d'un "charivari" nocturne dans le bourg de Plumieux. Pour se faire, ils décidèrent de déambuler le samedi soir installés sur une charrette tirée par un cheval comme une sorte d'orchestre ambulant. Ayant la jument mais pas de charrette à leur goût ils empruntèrent le corbillard communal qui ne servait plus ! Que se passa-t-il le lendemain de cette soirée ?

La Plum' de l'info

Février 2026 • N°9

Compte rendu du Conseil Municipal

Date de la réunion : jeudi 5 février 2026

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 250 000 € au taux variable sur index : Euribor 3 Mois Moyenné + une marge de 0,80 %. Il n'y a pas de frais de non-utilisation. Cette ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel de trésorerie dans l'attente de la mobilisation d'un emprunt à long terme et de l'encaissement des recettes attendues.

MONTANT ALLOUÉ A LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la préparation du budget 2026 la municipalité a décidé de fixer le montant de l'allocation à la formation des élus municipaux à 3000 €.

RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Au vu du coût pour la commune des activités extérieures du centre de loisirs, le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer la majoration pour la sortie ou spectacle en passant de 2,80 € à 5,00 € le tarif.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Le projet de territoire de la Commune de Plumieux définit les orientations stratégiques en matière éducative, sociale et de services à la population. Le règlement périscolaire et extrascolaire constitue une déclinaison opérationnelle des objectifs fixés par le projet de territoire, notamment en matière de qualité d'accueil, de continuité éducative et d'accessibilité des services aux familles.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et l'égalité de traitement des usagers le conseil municipal a décidé d'approuver un règlement unique. Celui-ci fixe ou fait évoluer les règles de fonctionnement, d'inscription, de tarification, de discipline et de sécurité applicables à ces services.

CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE – LOT PEINTURE

Dans le cadre de la construction du pôle enfance, le marché pour lot n°12 – Peinture attribué initialement à la société LEFEVRE Façades a été résilié aux torts exclusifs de l'entreprise. Une consultation pour ce lot a été relancée. Deux offres ont été reçues en mairie. Après analyse des dossiers, sur les bases du règlement de consultation, l'entreprise Le Roux Peinture a été retenue pour ce lot - pour un montant total de 22 200 € HT. Le marché global de construction du pôle enfance s'élève désormais à 1 487 229,74 € HT.



Mairie et agence postale

9 rue du Porhoët
Du lundi au Vendredi
8h45 à 12h15

Uniquement pour la mairie,

sur rendez-vous l'après-midi
et ouverture le vendredi de
13h30 à 16h30.

Mairies déléguées :

Le Cambout

Lundi et mercredi
de 13h30 à 17h00
02.96.25.50.54

Coëtlogon :

Mardi de 8h45 à 12h30
Jeudi de 13h30 à 17h00
02.96.25.64.42

mairie@plumieux.fr

[plumieux.commune](https://www.facebook.com/plumieux.commune)

Visible sur illiwap



Bibliothèque

Mercredi 16h30-18h30
Vendredi 16h30-18h30
Samedi 10h00-12h00

Cabinet infirmier

02.96.25.57.84
En cas d'urgence, merci de composer le 15.

Cabinet dentaire

02.96.26.01.15

Ostéopathe

06.10.91.29.32

Vous pouvez retrouver la Plum' de

l'Info dans les commerces et services :

la boulangerie Papin, la Boutique, le bar/tabac, Hair coiffure, le Killian's bar, le garage Urvoy, chez Pizza 'O' loup, Daniel Etienne, les mairies, la bibliothèque et la boîte à livres à Coëtlogon. Il est également possible de vous la transmettre par mail, sur demande à mairie@plumieux.fr.

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Afin de soutenir le tissu associatif local, la commune met à disposition des moyens matériels et des locaux communaux aux associations. Pour ce faire, il convient de définir les modalités de mise à disposition garantissant une utilisation conforme à l'intérêt public et au principe d'égalité entre les associations. Le conseil municipal a donc décidé d'encadrer l'utilisation des salles communales pour assurer leur bonne gestion, leur sécurité et leur conservation.

La municipalité a donc approuvé la convention type de mise à disposition de moyens aux associations, annexée à la présente délibération ainsi que le règlement d'utilisation des salles communales. Ces documents fixent les conditions d'attribution, d'utilisation, de responsabilité, de participation financière éventuelle et de sécurité des locaux mis à disposition par la commune aux associations.

Cette convention rentrera en vigueur à compter de la saison 2026-2027.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 94 SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025 avait approuvé l'acquisition par voie de préemption, le bien situé au 1 rue des flories, cadastré AC 94. Après échanges les Consorts VERDES et la commune se sont accordés pour une vente de cette parcelle à un montant de 100 000 €. Les élus ont donc validé l'acquisition par voie de préemption le bien d'une superficie totale de 3 200 m², appartenant aux Consorts VERDES, au prix de 100 000 €. Le conseil municipal décide également de revendre la maison et une partie du terrain, environ 500 m², nouvellement acquis. Le terrain restant sera intégré au futur projet de lotissement communal permettant ainsi l'aménagement de 9 lots.

PROGRAMME DE VOIRIE 2026

L'estimatif du programme de voirie a été transmis par notre assistant à maîtrise d'ouvrage Dominique BERNARD de l'ADAC 22. Les travaux envisagés pour 2026 sont les suivants :

Chantier n°1 : Voie Communale n°22 du « Breil Sablé » d'une longueur de 715 ml

Chantier n°2 : Voie Communale n°4 et n°31 (route des « chiens » et route de la cohue vers Saint-Etienne du Gué de l'Isle) d'une longueur de 915 ml

Chantier 3 : Point A Temps sur voirie communale (30 T)

Tranche optionnelle (TO) n°1 - Chantier 4 : Point A Temps sur voirie communale (10 T)

La tranche ferme s'élève à 148 365,00 € HT et la TO n°1 à 10 600,00 € HT.

A noter que la commune de Plemet prendra à sa charge une partie du chantier n°1 située sur son territoire pour un montant estimatif de 8 950,00 € HT.

Vie Municipale

RECTIFICATIF ÉTAT-CIVIL

Dans l'édition du bulletin municipal de fin d'année dernière, nous avons omis de mentionner le décès de Monsieur Quinio Maurice, doyen de notre commune, survenu à Loudéac le 18 novembre 2025. Nous prions sa famille de bien vouloir nous excuser pour cet oubli et lui présentons nos plus sincères condoléances.

MARCHÉ COMMUNAL

Le prochain marché communal aura lieu à la place Saint-Mioc le vendredi 13 mars 2026 de 17h à 21h. Les membres de l'association des cours de cuisine seront présents pour tenir la buvette et vous faire découvrir et goûter de savoureuses recettes.

ÉLAGAGE

Nous rappelons à tous les propriétaires que l'élagage des arbres, haies et arbustes en limite de propriété est de leur responsabilité. Pour des raisons de sécurité et de propreté, il est demandé à chacun de veiller à ce que les branches ne débordent pas sur la voie publique, ni chez les voisins et de procéder rapidement au ramassage des branches et résidus végétaux.

Le mot des commerçants

POISSONNERIE JEGO

Chers client(e)s,

L'heure de la retraite arrive après avoir passé 28 ans à vos côtés : la plupart à votre domicile toutes les semaines (marchés et bourgs) et avec fidélité.

Je garderai un bon souvenir, une pensée pour tous ces moments agréables. J'ai aimé mon travail. Merci de cette régularité qui m'a permis de travailler si longtemps. Malheureusement il n'y a pas de repreneur, à mon grand regret.

Françoise JEGO de La Motte

Mots des associations

LES MAINS HABILES

Cette année, nos projets se portent sur des projets personnels mais aussi sur des actions solidaires, comme la confection de trousse d'écoliers et sacs pour une école sénégalaise.

Nous lançons aujourd'hui un appel aux dons de tissus, matériel pour la confection de ceux-ci et aussi le nécessaire pour les remplir comme crayons, règles, gommes....

Chaque don, petit ou grand, contribuera directement à améliorer le quotidien des enfants. **Les Mains Habiles** remercie chaleureusement toutes les personnes, entreprises et partenaires qui s'associeront à cette belle action. Pour toute information ou pour effectuer un don, n'hésitez pas à nous contacter : **Myriam 02.52.75.16.07 Sarah 06.02.28.82.92 Patricia 06.27.49.58.47.**

ÉCOLE SAINTE ANNE – 46 RUE DE L'ARGOAT

Le vendredi 20 mars 2026, de 17h à 19h, l'école ouvrira ses portes : n'hésitez pas à venir visiter l'établissement, découvrir les locaux et rencontrer l'équipe pédagogique. Entrée libre !

REPAS DE L'ESAP FOOT



REPAS DE L'ÉCOLE



CONTR'ATAX

